

## Fonds Scotia équilibré mondial faible en carbone

### Rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

Le présent rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds contient des faits saillants financiers, mais ne contient pas les états financiers annuels complets du fonds d'investissement. Vous pouvez obtenir sans frais un exemplaire des états financiers annuels en composant le 1-800-387-5004, en consultant notre site Web à l'adresse [www.fondscotia.com](http://www.fondscotia.com) ou celui de SEDAR+ à l'adresse [www.sedarplus.com](http://www.sedarplus.com), ou en nous écrivant à l'adresse suivante : Gestion d'actifs 1832 S.E.C., 40 Temperance Street, 16th Floor, Toronto (Ontario) M5H 0B4.

Les porteurs de titres peuvent également communiquer avec nous de la même façon afin d'obtenir un exemplaire des états financiers intermédiaires du Fonds, des politiques et procédures relatives aux votes par procuration, du dossier de vote par procuration ou de l'information trimestrielle sur le portefeuille du fonds d'investissement.

Gestion d'actifs 1832 S.E.C. est le gestionnaire (le « gestionnaire ») du Fonds. Dans le présent document, les termes « nous », « notre », « nos » et « gestionnaire » désignent Gestion d'actifs 1832 S.E.C., et « Fonds » désigne le Fonds Scotia équilibré mondial faible en carbone.

Dans le présent document, les termes « valeur liquidative » et « valeur liquidative par part » désignent la valeur liquidative établie aux termes de la partie 14 du *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement* (le « Règlement 81-106 »), et les termes « actif net » et « actif net par part » désignent le total du capital ou l'actif net attribuable aux porteurs de parts du Fonds établi aux termes des normes IFRS de comptabilité.

#### Mise en garde relative aux énoncés prospectifs

Certaines rubriques du présent rapport, notamment la rubrique « Événements récents », peuvent contenir des énoncés prospectifs concernant le Fonds et les fonds sous-jacents (le cas échéant), y compris des énoncés relatifs à leur stratégie, à leurs risques, à leur rendement prévu, à leur situation et aux événements. Les énoncés prospectifs comprennent des énoncés de nature prévisionnelle qui dépendent de conditions ou d'événements futurs ou qui s'y rapportent, ou qui contiennent des termes comme « prévoir », « s'attendre à », « compter », « planifier », « croire », « estimer », « projeter » ainsi que d'autres termes semblables ou les formes négatives de ces termes.

En outre, tout énoncé concernant le rendement futur, les stratégies ou les perspectives, ainsi que les mesures futures que pourrait prendre le Fonds, est également considéré comme un énoncé prospectif. Les énoncés prospectifs sont fondés sur les prévisions et les projections actuelles à l'égard d'éléments généraux futurs concernant l'économie, la politique et les marchés, comme les taux d'intérêt, les taux de change, les marchés boursiers et financiers et le contexte économique général; dans chaque

cas, on suppose que les lois et règlements ainsi que les impôts applicables ne font l'objet d'aucune modification. Les prévisions et les projections ayant trait à des événements futurs sont fondamentalement exposées, entre autres, à des risques et incertitudes, dont certains peuvent être imprévisibles. Par conséquent, les hypothèses relatives à la conjoncture économique future et à d'autres facteurs peuvent se révéler inexactes à une date ultérieure.

Les énoncés prospectifs ne constituent pas des garanties du rendement futur, et les résultats et événements réels pourraient différer sensiblement de ceux mentionnés de manière implicite ou explicite dans tout énoncé prospectif du Fonds. Divers facteurs importants peuvent expliquer ces écarts, notamment la conjoncture économique et politique et les conditions des marchés en Amérique du Nord et à l'échelle internationale, comme les taux de change et les taux d'intérêt, les activités des marchés boursiers et financiers mondiaux, la concurrence, les changements technologiques, l'évolution des relations entre gouvernements, les procédures judiciaires ou réglementaires inattendues et les catastrophes. Nous insistons sur le fait que la liste de facteurs importants qui précède n'est pas exhaustive. Certains de ces risques et incertitudes et d'autres facteurs sont décrits dans le prospectus simplifié du Fonds sous la rubrique « Facteurs de risque ».

Nous invitons le lecteur à considérer avec une attention particulière ces facteurs, entre autres, avant de prendre une décision de placement. Nul ne devrait se fier outre mesure aux énoncés prospectifs. De plus, il importe de savoir que le Fonds n'a pas l'intention de mettre à jour les énoncés prospectifs à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autres, avant la publication du prochain rapport de la direction sur le rendement du Fonds, et que les énoncés prospectifs ne s'appliquent qu'en date du présent rapport de la direction sur le rendement du Fonds.

#### Objectif et stratégies de placement

L'objectif de placement du Fonds consiste à générer du revenu et une plus-value du capital à long terme, et est rempli par un portefeuille de placements que, dans l'ensemble, le conseiller en valeurs estime avoir une intensité carbonique inférieure à celle du marché en général. Il investit principalement dans une combinaison d'actions mondiales et de titres à revenu fixe canadiens, soit directement ou indirectement par l'intermédiaire d'autres fonds d'investissement.

Le Fonds tente d'atteindre son objectif de placement en construisant un portefeuille dont la répartition cible de l'actif serait composée à 50 % de titres à revenu fixe et à 50 % de titres de participation, surtout en investissant dans d'autres fonds dont le mandat consiste à être faible en carbone gérés par le conseiller en valeurs.

Les fonds sous-jacents, les titres de participation et les titres à revenu fixe dans lesquels le Portefeuille investit peuvent changer à l'occasion, mais, en règle générale, nous maintiendrons la pondération cible de chaque catégorie d'actifs à plus ou moins 20 % des pourcentages susmentionnés.

L'intensité carbonique du portefeuille du Fonds est activement gérée en investissant dans d'autres fonds dont le mandat consiste à être faible en carbone.

Pour aider le conseiller ou le sous-conseiller en valeurs à mesurer les émissions de carbone liées aux placements du Fonds, l'intensité carbonique moyenne pondérée sera calculée tant pour le Fonds que pour l'indice boursier général pertinent (un indice mixte équivalant entre un indice obligataire canadien généralement reconnu et un indice boursier mondial – actuellement, l'indice des obligations universelles FTSE Canada et l'indice MSCI Monde, respectivement).

Cette mesure clé de l'intensité carbonique moyenne pondérée permettra au conseiller ou au sous-conseiller en valeurs de monter et de gérer un portefeuille dont l'intensité carbonique est inférieure à celle du marché en général.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres étrangers.

## Risques

Les risques associés au Fonds sont décrits dans le prospectus simplifié. Aucun changement important pouvant avoir une incidence sur le niveau de risque global du Fonds n'a eu lieu au cours du dernier exercice.

## Résultats d'exploitation

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (la « période »), le rendement total des parts de série A du Fonds s'est établi à 9,7 %. Les rendements du Fonds sont présentés déduction faite des frais de gestion et des charges de toutes les séries, contrairement au rendement de l'indice de référence du Fonds, qui ne comporte ni frais ni charges. Le rendement des autres séries du Fonds est semblable à celui de la série A, et tout écart de rendement entre les séries résulte essentiellement des différences entre les frais de gestion, les charges d'exploitation et les autres charges imputables à chaque série. Voir la rubrique « Rendement passé » pour le rendement des autres séries du Fonds.

En vue de réaliser son objectif de répartition de l'actif à long terme, le Fonds a investi directement dans un ou des fonds gérés par le gestionnaire ou par d'autres gestionnaires de placements (les « fonds sous-jacents »). Pour cette raison, les commentaires suivants sur l'activité du portefeuille de placements ont trait au(x) fonds sous-jacent(s). Les commentaires sur les revenus, les dépenses et l'activité des porteurs de parts concernent le Fonds.

L'indice de référence général du Fonds, l'indice MSCI Monde tous pays (en CAD), a affiché un rendement de 29,2 % au cours de la même période. Conformément au Règlement 81-106, nous avons établi une comparaison avec cet indice pour aider à la compréhension du rendement du Fonds par rapport à celui de

l'ensemble du marché, mais notez qu'il peut y avoir une différence importante entre le mandat du Fonds et celui l'indice indiqué.

L'indice de référence mixte du Fonds, composé à 50 % de l'indice des obligations universelles FTSE Canada et à 50 % de l'indice MSCI World (en CAD) (l'« indice »), a affiché un rendement de 16,1 % au cours de la même période. Nous avons inclus cette comparaison, qui reflète plus étroitement les secteurs du marché ou les catégories d'actifs dans lesquels le Fonds investit, afin de fournir une comparaison plus utile au rendement du Fonds.

Le Fonds a sous-performé l'indice de référence général.

Conformément aux objectifs et stratégies du Fonds, au cours de la période, le Fonds a investi dans un portefeuille de placements dont l'intensité carbone est inférieure à celle du marché en général, selon le conseiller en valeurs. Pour permettre au conseiller en valeurs de mesurer la production relative de carbone des investissements du Fonds, l'intensité moyenne pondérée de carbone (une analyse de l'empreinte carbone basée sur la mesure du volume d'émissions de carbone par dollar de ventes générée par les sociétés sous-jacentes, normalisées par le poids de ces titres dans un portefeuille) a été calculée à la fois pour le Fonds et pour l'indice de marché large pertinent (un indice mixte à base large généralement reconnu qui mesure à la fois le rendement des actions des marchés développés mondiaux, et le rendement des marchés des titres à revenu fixe canadiens, actuellement l'indice). L'intensité carbone a été évaluée en tonnes métriques et comprenait les émissions d'équivalent dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>e) des champs d'application 1 et 2 par million de dollars américains de revenus générés par une entreprise, les émissions des champs d'application 1 faisant référence aux émissions directes de gaz à effet de serre (p. ex. le CO<sub>2</sub>) provenant des activités de l'entreprise et les émissions des champs d'application 2 faisant référence aux émissions provenant de l'achat d'électricité.

Au 31 décembre 2024, l'intensité carbone moyenne pondérée des émissions du Fonds, calculée comme il est décrit ci-dessus, était de 27,3 tonnes de CO<sub>2</sub>e par tranche de 1 million de dollars américains de produits, contre 109,7 tonnes de CO<sub>2</sub>e par tranche de 1 million de dollars américains de produits pour l'indice.

L'intensité carbone moyenne pondérée du Fonds est inférieure de 75 % à celle de l'indice.

Conformément aux stratégies d'investissement du Fonds, au cours de la période, l'intensité carbone des investissements du Fonds a été activement gérée en appliquant des restrictions d'investissement pour exclure les investissements dans des sociétés incluses dans le secteur de l'énergie d'un indice boursier élargi des titres à revenu fixe, à l'exception des entités d'énergie renouvelable telles que définies par le conseiller ou le sous-conseiller en valeurs et du secteur non énergétique les sociétés qui possèdent des entreprises en exploitation avec des réserves matérielles prouvées de charbon, de pétrole ou de gaz thermique; les entreprises qui ont une valeur importante attribuable directement à l'extraction et à la production de combustibles fossiles, ou indirectement par le transport, la distribution, l'équipement et les services; et avec une exposition importante à la production d'électricité à partir de combustibles fossiles. Des exceptions peuvent avoir été faites lorsqu'une société dispose

d'une stratégie claire pour augmenter fortement le pourcentage d'énergies renouvelables.

Le Fonds a surclassé son indice de référence concerné principalement en raison de sa sélection de titres défavorable dans les secteurs des technologies de l'information et de la consommation de base. Bien que les placements du portefeuille dans le secteur de la technologie aient généré des profits tout au long de l'exercice, l'absence de NVIDIA et d'Apple a eu une incidence importante sur le rendement relatif, représentant plus de la moitié du déficit du portefeuille par rapport à l'indice de référence. Nous continuons de suivre de près l'évolution de la situation aux deux sociétés, tout en reconnaissant que leurs valorisations actuelles semblent ne pas tenir compte des perspectives très solides. En ce qui a trait au secteur de la consommation de base, nos placements dans Nestlé, Diageo et PepsiCo ont déçu dans un contexte d'affaiblissement de la confiance des consommateurs et de ralentissement de la croissance, les vents favorables liés à la pandémie s'étant estompés.

Au cours de cette période, les banques centrales de la plupart des pays développés ont réduit leurs taux d'intérêt. La Banque du Canada (la « BdC ») est devenue la première banque centrale du Groupe des sept à offrir un allégement de taux en 2024 et a maintenu sa position audacieuse en réduisant les taux à cinq reprises au cours de la période. La Banque centrale européenne (la « BCE ») a procédé à quatre réductions, la Réserve fédérale américaine (la « Fed ») à trois et la Banque populaire de Chine (la « PBOC »), à deux.

Après leur dernière baisse de taux, la BdC et la Fed ont changé de ton en indiquant que les baisses futures seront basées sur des facteurs économiques. Les deux banques centrales tentent de trouver un équilibre. Elles veulent éviter que les fortes hausses de taux des deux dernières années ne ralentissent inutilement l'activité économique, mais ne veulent pas annuler les récents progrès en matière d'inflation. La présidente de la BCE, Mme Lagarde, a indiqué que d'autres baisses seraient effectuées en 2025, indiquant que « la direction à prendre est actuellement très claire ».

Ironiquement, la Banque du Japon a relevé ses taux d'intérêt, les faisant passer de 0,1 % à 0,25 %, soit le plus haut niveau depuis 2008. L'économie japonaise, qui a été confrontée à des pressions déflationnistes pendant une longue période, présente un taux d'inflation sain de 2,0 à 2,5 %.

La Chine, la deuxième économie mondiale, est accablée par un endettement, une capacité et une offre de logements excédentaires. Mais la Chine a encore des atouts : elle domine le secteur manufacturier mondial et détient des positions de premier plan dans les nouvelles technologies, comme les véhicules électriques et les énergies renouvelables. En réponse au ralentissement de l'économie, le gouvernement augmente la capacité industrielle et cherche des acheteurs à l'étranger pour des biens qui ne peuvent être vendus au pays. Cependant, la perspective d'une deuxième présidence Trump accroît le risque de tensions accrues en matière de commerce et de technologie en 2025.

La valeur liquidative du Fonds a augmenté, passant de 16,6 millions de dollars au 31 décembre 2023 à 22,2 millions de dollars au

31 décembre 2024. Cette variation s'explique par des ventes nettes de 3,8 millions de dollars et par des gains sur les placements de 1,8 million de dollars. Les résultats des placements du Fonds comprennent des revenus et des charges qui fluctuent d'un exercice à l'autre. Les revenus et les charges du Fonds ont varié par rapport à l'exercice précédent, principalement du fait des variations de l'actif net moyen, de l'activité du portefeuille et des changements dans les placements porteurs de revenu.

Certaines séries du Fonds peuvent, le cas échéant, verser des distributions selon un taux établi par le gestionnaire. Si le montant global des distributions versées par une série est supérieur à la tranche du revenu net et des gains en capital nets réalisés attribuée à la série en question, l'excédent constitue un remboursement de capital. Le gestionnaire estime que ce remboursement de capital n'a pas d'incidence importante sur la capacité du Fonds à mettre en œuvre sa stratégie de placement ou à atteindre ses objectifs de placement.

## Événements récents

Aucun événement récent n'a eu ou n'est susceptible d'avoir une incidence importante sur le Fonds.

## Opérations avec des parties liées

Le gestionnaire est une filiale en propriété exclusive de La Banque de Nouvelle-Écosse (la « Banque Scotia »). La Banque Scotia détient aussi, directement ou indirectement, 100 % du courtier en fonds communs de placement Placements Scotia Inc. et du courtier en placement Scotia Capitaux Inc. (qui comprend les entités ScotiaMcLeod et Scotia iTRADE).

Le gestionnaire peut effectuer des opérations ou conclure des accords au nom du Fonds avec d'autres membres de la Banque Scotia ou certaines sociétés affiliées ou rattachées au gestionnaire (chacune une « partie liée »). Toutes les opérations entre le Fonds et les parties liées sont conclues dans le cours normal des activités et dans des conditions de concurrence normales.

Cette rubrique a pour but de décrire brièvement toutes les opérations du Fonds avec des parties liées.

## Frais de gestion

Le gestionnaire est responsable de la gestion et des activités courantes du Fonds. Certaines séries du Fonds paient des frais de gestion au gestionnaire en contrepartie des services décrits à la rubrique « Frais de gestion » du présent document. Les frais de gestion correspondent à un pourcentage annualisé de la valeur liquidative de chaque série du Fonds. Ils sont comptabilisés quotidiennement et payés chaque mois.

## Frais d'administration à taux fixe et frais du Fonds

Le gestionnaire assume les charges d'exploitation du Fonds autres que les frais du Fonds. En contrepartie, le Fonds paie au gestionnaire des frais d'administration à taux fixe (les « frais d'administration à taux fixe ») à l'égard de chaque série du Fonds. Ces frais d'administration à taux fixe sont présentés dans les états financiers du Fonds. Les frais d'administration à taux fixe

correspondent à un pourcentage déterminé de la valeur liquidative d'une série du Fonds, et ils sont calculés et payés de la même façon que les frais de gestion du Fonds. De plus amples renseignements sur les frais d'administration à taux fixe sont fournis dans le prospectus simplifié du Fonds le plus récent.

En outre, chaque série du Fonds est responsable du paiement de sa quote-part de certaines charges d'exploitation du Fonds (les « frais du Fonds »). De plus amples renseignements sur les frais du Fonds sont fournis dans le prospectus simplifié du Fonds le plus récent.

Le gestionnaire peut, à son gré, abandonner ou absorber une partie des charges d'une série du Fonds. Il peut également cesser sans préavis ces abandons ou absorptions en tout temps.

### **Services de garde**

Au cours de la période, la Banque Scotia a été le dépositaire du Fonds et a reçu des honoraires pour ses services à ce titre et pour des services connexes. Le dépositaire a assuré la conservation des titres du Fonds, veillant ainsi à ce qu'ils n'aient été utilisés qu'au bénéfice des investisseurs du Fonds. Le gestionnaire a payé les droits de garde en contrepartie des frais d'administration à taux fixe qui lui ont été versés par le Fonds.

### **Services de placement**

Certains courtiers inscrits qui distribuent les parts du Fonds sont des parties liées au Fonds et au gestionnaire. Le gestionnaire peut verser une commission de suivi aux courtiers, qui est négociée avec ces derniers et dont le montant varie selon les actifs que leurs clients ont investis dans le Fonds. Au cours de la période, le gestionnaire pourrait également leur verser des commissions de suivi sur les titres achetés ou détenus au moyen d'un compte de courtage réduit.

### **Sous-conseiller lié**

Le sous-conseiller du Fonds est Jarislowsky Fraser Limitée, une partie liée au fonds. Le gestionnaire peut verser au sous-conseiller des frais négociés avec celui-ci à l'égard des services-conseils en placement fournis au Fonds.

### **Autres frais**

Le gestionnaire ou ses sociétés affiliées peuvent recevoir des commissions ou réaliser des gains dans le cadre de différents services offerts au Fonds ou de différentes opérations effectuées avec celui-ci, comme des opérations bancaires, des services de garde, et des opérations de courtage, de change ou sur instruments dérivés. Le gestionnaire ou ses sociétés affiliées peuvent réaliser un gain de change lorsque les porteurs de parts procèdent à des échanges de parts entre des séries libellées dans des monnaies différentes.

### **Comité d'examen indépendant**

Conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (le « Règlement 81-107 »), le gestionnaire a nommé un comité d'examen indépendant (le « CEI ») dont le rôle est d'examiner, le cas échéant, certains cas

de conflits d'intérêts soumis par le gestionnaire au nom du Fonds et de formuler des recommandations ou d'approuver la marche à suivre. Le CEI a la responsabilité de surveiller, conformément au Règlement 81-107, les mesures prises par le gestionnaire lorsque celui-ci est en situation de conflit d'intérêts réel ou perçu.

Le CEI peut également approuver certaines fusions entre le Fonds et d'autres fonds et tout changement d'auditeur du Fonds. Sous réserve des dispositions légales sur les sociétés et les valeurs mobilières, l'autorisation des porteurs de titres ne sera pas sollicitée dans de tels cas, mais un avis écrit leur sera envoyé au moins 60 jours avant la date d'effet d'une fusion ou d'un changement d'auditeur. Pour certaines fusions, l'approbation des porteurs de titres devra toutefois être obtenue.

Le CEI est composé de cinq membres – Stephen J. Griggs (président), Steven Donald, Heather A. T. Hunter, Cecilia Mo et Jennifer L. Witterick – tous indépendants du gestionnaire.

Chaque exercice, le CEI prépare et soumet un rapport aux porteurs de titres décrivant son organisation et ses activités et contenant une liste exhaustive de ses directives permanentes. Celles-ci permettent au gestionnaire d'intervenir de façon continue à l'égard d'une situation de conflit d'intérêts précise à condition qu'il respecte les politiques et procédures applicables à ce type de situation et qu'il rende régulièrement des comptes à ce sujet au CEI. Ce rapport peut être obtenu gratuitement auprès du gestionnaire ou sur son site Web.

La rémunération du CEI et ses frais raisonnables sont prélevés sur l'actif du Fonds et l'actif des autres fonds d'investissement pour lesquels le CEI agit à titre de comité d'examen indépendant. Chaque membre du CEI reçoit une provision d'honoraires annuelle de 62 000 \$ (77 000 \$ pour le président), en plus du remboursement de ses dépenses pour chaque réunion. La rémunération et les dépenses des membres du CEI, en plus des frais juridiques associés, ont été répartis équitablement par le gestionnaire entre les Fonds pour lesquels le CEI agit à titre de comité d'examen indépendant. La rémunération est essentiellement constituée de la provision d'honoraires annuelle. Les frais du CEI peuvent comprendre des primes d'assurance, des frais de déplacement et des débours raisonnables.

Le CEI a donné les directives permanentes suivantes au gestionnaire relativement aux opérations du Fonds avec des parties liées :

- paiement de commissions et de marges de courtage pour l'exécution d'opérations sur titres à une partie liée qui agit en tant que placeur pour compte et placeur principal pour le compte du Fonds;
- achat ou vente de titres d'un émetteur auprès d'un autre fonds de placement ou à un autre fonds de placement géré par le gestionnaire;
- investissement dans des titres d'émetteurs pour lesquels une partie liée a agi à titre de preneur ferme pour le placement de ces titres et pendant les 60 jours suivant la clôture de ce placement;
- exécution d'opérations de change avec une partie liée pour le compte du Fonds;

- achat de titres d'un émetteur étant une partie liée;
- passation de contrats d'instruments dérivés hors cote au nom du Fonds avec une partie liée;
- externalisation à des parties liées de produits ou de services pouvant être facturés au Fonds;
- acquisition de titres interdits tels qu'ils sont définis dans la réglementation sur les valeurs mobilières;
- conclusion d'opérations hypothécaires avec une partie liée;
- conclusion d'une convention de courtier désigné avec une partie liée;
- conclusion d'une convention de courtier principal avec une partie liée.

Le gestionnaire doit informer le CEI de tout manquement à l'une des exigences des directives permanentes. Celles-ci stipulent notamment que la décision de placement relative à une opération avec une partie liée : a) doit être prise par le gestionnaire sans aucune influence de la part d'une entité liée au gestionnaire et sans tenir compte d'aucune société associée ou affiliée au gestionnaire, b) doit représenter l'appréciation professionnelle du gestionnaire sans aucune autre considération que l'intérêt du Fonds et c) doit être prise conformément aux politiques et aux procédures écrites du gestionnaire. Les opérations exécutées par le gestionnaire dans le cadre des directives permanentes sont par la suite examinées par le CEI pour un contrôle de conformité.

Au cours de la période, le gestionnaire n'a exécuté aucune des opérations visées par ces directives.

## Faits saillants financiers

Les tableaux qui suivent présentent les principales informations financières de chaque série du Fonds et ont pour but d'aider le lecteur à comprendre ses résultats pour les périodes indiquées. Ces données sont fournies conformément à la réglementation, et il est possible que ces chiffres ne s'additionnent pas, puisque l'augmentation (la diminution) de l'actif net liée aux activités est fondée sur le nombre moyen de parts en circulation au cours de la période et que tous les autres montants sont établis selon le nombre réel de parts en circulation au moment pertinent. Les notes afférentes aux tableaux figurent à la fin de la rubrique « Faits saillants financiers ».

### Actif net par part du Fonds (\$)<sup>1)</sup>

Pour la période close le	Actif net, à l'ouverture de la période	Augmentation (diminution) liée aux activités					Distributions				Actif net, à la clôture de la période <sup>1)</sup>
		Total revenus	Total charges	Gains réalisés pour la période	Gains latents pour la période	Total de l'augmentation (la diminution) liée aux activités <sup>2)</sup>	Revenus nets de placement (hors dividendes)	Gains en capital	Remboursement de capital	Total des distributions <sup>3)</sup>	
<b>Série A – Les parts de série A ont été lancées le 6 novembre 2020.</b>											
31 déc. 2024	10,42	0,22	(0,22)	0,11	0,90	1,01	–	–	–	–	11,43
31 déc. 2023	9,10	0,17	(0,20)	0,04	1,30	1,31	–	–	–	–	10,42
31 déc. 2022	10,83	0,12	(0,19)	(0,08)	(1,52)	(1,67)	–	–	–	–	9,10
31 déc. 2021	10,07	0,09	(0,21)	–	1,00	0,88	–	–	–	–	10,83
31 déc. 2020	10,00	0,09	(0,03)	–	0,11	0,17	(0,03)	–	–	(0,03)	10,07
<b>Série F – Les parts de série F ont été lancées le 6 novembre 2020.</b>											
31 déc. 2024	10,75	0,25	(0,12)	0,12	0,89	1,14	–	–	–	–	11,90
31 déc. 2023	9,30	0,18	(0,11)	0,04	1,35	1,46	–	–	–	–	10,75
31 déc. 2022	10,96	0,13	(0,10)	(0,08)	(1,55)	(1,60)	–	–	–	–	9,30
31 déc. 2021	10,09	0,11	(0,11)	–	1,28	1,28	–	–	–	–	10,96
31 déc. 2020	10,00	0,05	(0,01)	–	0,08	0,12	(0,03)	–	–	(0,03)	10,09

1) Ces renseignements proviennent des états financiers annuels audités du Fonds. L'actif net par part présenté dans les états financiers peut différer de la valeur liquidative par part. Ces différences sont expliquées à la note 2 afférente aux états financiers du Fonds. La valeur liquidative par part à la clôture de la période est présentée à la rubrique « Ratios et données supplémentaires ».

2) L'actif net par part et les distributions par part sont établis selon le nombre réel de parts en circulation pour une série en particulier au moment pertinent. L'augmentation (la diminution) de l'actif net liée aux activités par part est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

3) Les distributions ont été versées en trésorerie ou réinvesties dans des parts supplémentaires du Fonds.

### Ratios et données supplémentaires

Aux	Total de la valeur liquidative (en milliers de \$) <sup>1)</sup>	Nombre de parts en circulation <sup>1)</sup>	Ratio des frais de gestion (« RFG ») (%) <sup>2)</sup>	RFG avant abandon ou absorption des charges (%) <sup>2)</sup>	Ratio des frais d'opérations (%) <sup>3)</sup>	Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>4)</sup>	Valeur liquidative par part (\$) <sup>1)</sup>
<b>Série A</b>							
31 déc. 2024	21 709	1 899 335	2,06	2,06	–	8,95	11,43
31 déc. 2023	16 116	1 546 206	2,07	2,07	0,03	14,99	10,42
31 déc. 2022	13 104	1 439 829	2,06	2,06	0,02	8,12	9,10
31 déc. 2021	13 446	1 241 738	2,05	2,05	0,08	0,00	10,83
31 déc. 2020	1 610	159 833	1,94	1,94	–	0,00	10,07

Aux	Total de la valeur liquidative (en milliers de \$) <sup>1)</sup>	Nombre de parts en circulation <sup>1)</sup>	Ratio des frais de gestion (« RFG ») (%) <sup>2)</sup>	RFG avant abandon ou absorption des charges (%) <sup>2)</sup>	Ratio des frais d'opérations (%) <sup>3)</sup>	Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>4)</sup>	Valeur liquidative par part (\$) <sup>1)</sup>
<b>Série F</b>							
31 déc. 2024	472	39 684	1,11	1,11	—	8,95	11,90
31 déc. 2023	454	42 254	1,11	1,11	0,03	14,99	10,75
31 déc. 2022	404	43 419	1,12	1,12	0,02	8,12	9,30
31 déc. 2021	398	36 295	1,12	1,12	0,08	0,00	10,96
31 déc. 2020	1	100	0,65	0,65	—	0,00	10,09

- 1) Données à la date de clôture des périodes indiquées.  
 2) Le ratio des frais de gestion, exprimé en pourcentage annualisé, correspond au rapport entre le total des charges (compte tenu de la taxe de vente et compte non tenu des commissions de courtage et des autres coûts de transactions du portefeuille) de chaque série du Fonds et de la quote-part des charges des fonds sous-jacents (les fonds communs de placement, les FNB et les fonds à capital fixe), le cas échéant, pour la période indiquée, et sa valeur liquidative moyenne quotidienne pour la période.  
 3) Le ratio des frais d'opérations, exprimé en pourcentage annualisé, correspond au rapport entre les commissions de courtage majorées des autres coûts de transactions du portefeuille, des coûts d'emprunt à court terme et des intérêts sur la dette du Fonds et des fonds sous-jacents, le cas échéant, et la valeur liquidative moyenne quotidienne du Fonds pour la période.  
 4) Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique le degré d'intervention du conseiller en valeurs. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation du portefeuille d'un Fonds est élevé au cours d'une période, plus les frais d'opérations sont élevés et plus les possibilités qu'un investisseur réalise un gain en capital imposable sont grandes. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

## Frais de gestion

Les frais de gestion correspondent à un pourcentage annualisé de la valeur liquidative de chaque série du Fonds. Ils sont comptabilisés quotidiennement et payés chaque mois. Les frais de gestion couvrent les coûts de gestion du Fonds, les analyses, recommandations et décisions de placement pour le Fonds, l'organisation du placement des titres du Fonds, le marketing et la promotion du Fonds ainsi que la prestation ou l'organisation d'autres services.

La répartition des services reçus en contrepartie des frais de gestion pour chaque série s'établit comme suit, en pourcentage des frais de gestion :

	Frais de gestion (%)	Rémunération des courtiers (%)	Autres <sup>†</sup> (%)
Série A	1,65	40,7	59,3
Série F	0,85	—	100,0

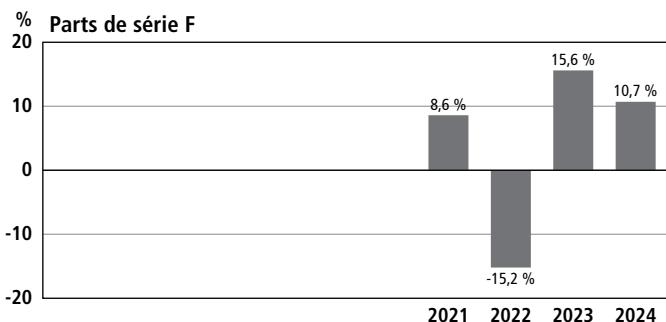
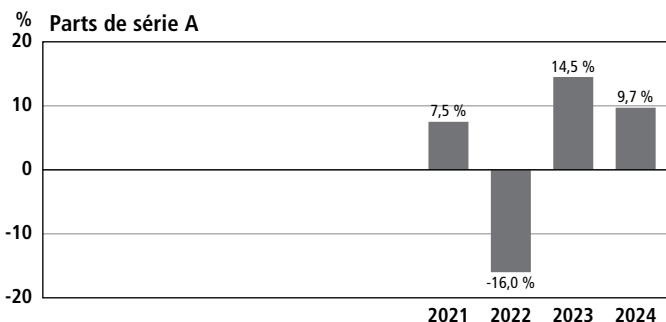
† Services fournis par le gestionnaire, décrits plus haut, sauf la rémunération des courtiers.

## Rendement passé

Les rendements passés de chaque série sont présentés ci-dessous; ils ne sont pas nécessairement représentatifs du rendement futur du Fonds. L'information présentée suppose que les distributions effectuées par chaque série du Fonds pour les périodes indiquées ont été réinvesties dans des parts additionnelles de la même série. Cette information ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat, de distribution, ni d'autres frais optionnels qui auraient fait diminuer les rendements.

## Rendements annuels

Les graphiques ci-dessous présentent le rendement pour chaque série du Fonds et la variation du rendement d'un exercice à l'autre. Ils indiquent, sous forme de pourcentage, quelle aurait été la variation, à la hausse ou à la baisse, le dernier jour de chaque année civile, d'un placement effectué le premier jour de l'année civile pour cette série.



## Rendements annuels composés

Le tableau des rendements annuels composés compare le rendement de chacune des séries du Fonds avec celui d'un ou de plusieurs indices de référence. Un indice de référence consiste soit en un indice unique, soit en un groupe d'indices. Les rendements du Fonds sont présentés déduction faite des frais de gestion et des charges de toutes les séries, contrairement à la performance des indices de référence, qui ne comportent ni frais ni charges.

	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans	Depuis l'établissement	
Série A	%	9,7	1,8	—	—	3,3
Indice de référence mixte*	%	16,1	5,1	—	—	7,5
Indice MSCI Monde (en CAD)	%	29,2	10,9	—	—	16,0
Série F	%	10,7	2,8	—	—	4,4
Indice de référence mixte*	%	16,1	5,1	—	—	7,5
Indice MSCI Monde (en CAD)	%	29,2	10,9	—	—	16,0

\* L'indice de référence mixte est composé à 50 % de l'indice des obligations universelles FTSE Canada et à 50 % de l'indice MSCI Monde (en CAD).

## Description des indices

Indice des obligations universelles FTSE Canada – Cet indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière est composé d'obligations de sociétés et d'État à taux fixe de catégorie investissement, émises au Canada, libellées en dollars canadiens et dont le terme à courir est d'au moins un an. L'indice est pondéré en fonction de la capitalisation boursière.

Indice MSCI Monde (en CAD) – Cet indice de capitalisation boursière ajusté selon le flottant est conçu pour mesurer la performance des marchés développés des actions à l'échelle mondiale.

Une analyse du rendement du Fonds par rapport à celui de son ou de ses indice(s) de référence est présentée à la rubrique « Résultats d'exploitation » du présent rapport.

## Aperçu des titres en portefeuille

Le présent aperçu des titres en portefeuille peut varier en raison des opérations en cours d'exécution. Des mises à jour trimestrielles peuvent être obtenues gratuitement en composant le 1-800-387-5004 ou en consultant notre site Web à l'adresse [www.fondsscotia.com](http://www.fondsscotia.com), dans les 60 jours suivant la clôture du trimestre, sauf pour les données au 31 décembre, date de fin de l'année civile, lesquelles sont disponibles dans les 90 jours suivant cette date.

Le Fonds investit surtout dans des fonds communs de placement gérés par le gestionnaire ou par d'autres gestionnaires de placements. Le prospectus simplifié, la notice annuelle et d'autres renseignements sur les fonds sous-jacents sont disponibles sur Internet à l'adresse [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca).

Par catégorie d'actif	% de la valeur liquidative <sup>†</sup>
Fonds d'actions étrangères	52,6
Fonds de titres à revenu fixe	46,8
Trésorerie et instruments à court terme (découvert bancaire)	2,0
Autres éléments d'actif (de passif) net	-1,4

Par pays / région <sup>1)</sup>	% de la valeur liquidative <sup>†</sup>
Canada	99,4
Trésorerie et instruments à court terme (découvert bancaire)	2,0

Principaux titres en portefeuille*	% de la valeur liquidative <sup>†</sup>
Fonds Scotia d'actions mondiales faible en carbone, série I	52,6
Fonds Scotia de revenu fixe canadien faible en carbone, série I	46,8
Trésorerie et instruments à court terme (découvert bancaire)	2,0

<sup>1)</sup> Compte non tenu des autres éléments d'actif (de passif) net et des instruments dérivés.

<sup>†</sup> Ceci se réfère à la valeur liquidative transactionnelle.

\* La législation en valeurs mobilières exige que les 25 principaux placements du Fonds soient présentés; toutefois, le Fonds détient actuellement moins de 25 placements.